

DN/NC

Objet : Démission du Conseil municipal et installation de nouveaux membres

N° : DCM_2026/127

PUBLIÉE LE : 13/07/2026

L'an deux mille vingt six, le lundi 6 juillet à 19 heures 30.

Les membres du conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, Philippe ROCHAT. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 29 juin 2026.

Les membres du conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, Philippe ROCHAT. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 29 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-Pierre BALAINE, Christelle VIERRE, Déborah GARELLI, Théo CUPCIC, Christel METZ , Christelle FRANCHOT, Théa ANTOINE, Sébastien ENCINAS, Marie-Hélène MASSOMPIERRE, David MAGNANELLI, Laurent HAZART, Benjamin LOMBARD, Mallaury GENIN, Jérémy ROLAND, Marc DEROUET, Sandrine KIEFER, Florent CARÉ, Wendy MOALA, Ismaël ZAZZA, Benoît REYRE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

- Samuel BOURGEOIS donne pouvoir à Christelle VIERRE
- Franck MICHELOT donne pouvoir à Christel METZ
- Blandine EULRIET donne pouvoir à Théa ANTOINE
- Sarah RAUCOURT donne pouvoir à Jean-Pierre BALAINE
- Ozdem DOGAN donne pouvoir Christelle FRANCHOT
- Angélique GÉNART donne pouvoir à Florent CARÉ

ÉTAIENT ABSENTS : Séverine FATOL, Dayveun DUBARD.

Conseillers en exercice : Présents : 21- Pouvoirs : 6 - Absents : 2 - Votants : 27

Madame Théa ANTOINE est désignée secrétaire de séance.

Le Maire informe le Conseil municipal que Madame Anne LUDMANN et Monsieur Gérald CAHU ont donné leur démission du Conseil municipal par courrier du 2 et 17 juin 2026.

Madame la Préfète de la Meuse a été informée de cette démission en application de l'article L2121-4 du CGCT par courrier du 1^{er} et 19 juin 2026.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral «le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant quelque cause que ce soit ».

Monsieur Dayveun DUBARD, suivant sur la liste de Monsieur Philippe ROCHAT a été consulté le 24 juin et a accepté de siéger au conseil municipal.

Madame Amélie FERRAINA suivante sur la liste de Monsieur VAUTRIN a été consultée et a transmis son refus de siéger au sein du Conseil municipal du 6 juillet 2026, par courriel le 19 juin 2026.

Monsieur Marc DEROUET, suivant sur la liste, a été consulté le 19 juin et a accepté de siéger au conseil du 06 juillet 2026.

Considérant la démission de Madame Anne LUDMANN de son mandat de Conseillère municipale, reçue le 2 juin 2026, par courrier ;

Considérant l'acceptation de Madame la Préfète au 23 juin 2026 ;

Considérant la démission de Monsieur Gérald CAHU de son mandat de Conseiller municipal, reçue le 17 juin 2026, par courrier, au 18 juin 2026 ;

Considérant le refus de Amélie FERRAINA, suivante sur la liste « Expérience et avenir pour Commercy », par courriel du 19 juin 2026, d'occuper le siège de Conseillère municipale ;

Considérant l'acceptation de Marc DEROUET, par courriel du 19 juin 2026, d'occuper le siège de Conseiller municipal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de l'installation de Marc DEROUET et de Monsieur Dayveun DUBARD au sein de l'assemblée.